Flashez ce QRCode pour accéder à notre site internet

Coordonnateur SPS
Formation spécifique
Niveau 1 - Phase conception

Durée

133.00 Heures
19 Jours

Référence

STD-SPSN191C

Pré Requis

• Pour la phase conception le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en architecture, ingénierie ou maîtrise d'oeuvre.
• Les candidats à ce stage devront avoir des aptitudes à prendre en charge des chantiers de grande importance.

Public Concerné

Personnes souhaitant exercer la fonction de CSPS sur des opérations de 1ère, 2ème et 3ème catégories en phase Conception.

Objectifs :

Pouvoir exercer la fonction de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de niveau 1 sur des opérations de 1ère, 2ème et 3ème catégories de bâtiment et de génie civil en phases conception dont les principales missions sont :

• évaluer les risques pour le chantier et pour les interventions ultérieures
• élaborer et mettre à jour le Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS)
• constituer le Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (DIUO)

Retrouvez le planning 2025 de nos formations CSPS sur
https://www.formation-dekra.fr/planning-des-formations-csps-2025

Contenu

Préalable :
Lors de l'inscription, le centre de formation valide le dossier de candidature par une analyse documentaire et un entretien vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle conformément aux exigences de l'arrêté du 26 décembre 2012.

TRONC COMMUN
• La coordination SPS :
- Le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et de génie civil,
- Le planning d'une opération et le rôle des intervenants,
- Les sources d'information,
- Les missions du Coordonnateur SPS,
- Le contrat de coordination.

• Les outils de la coordination SPS :
- Le plan général de coordination,
- Le registre journal,
- Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé,
- Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage,

• La prévention des risques professionnels :
- L'évaluation des risques en phase conception et en phase réalisation,
- L'analyse des situations de travail,
- L'analyse des situations particulières,
- La visite de chantier et la réunion de chantier.

MODULE SPECIALISE CONCEPTION
- La coordination en phase conception,
- Etude de cas.

MODULE COMPLEMENTAIRE LIE AUX PARTICULARITES DES OPERATIONS DE PREMIERES CATEGORIES.
- Le C.I.S.S.C.T.

Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur qualifié, détenteur d'une attestation de compétence de formateur CSPS délivrée par l'OPPBTP.

Flashez ce QRCode pour accéder à notre site internet

Moyens pédagogiques

- Exposés
- Exercices en sous-groupes suivant des pédagogies actives.
- Entraînement à la prise de parole en public, à l'écoute et l'argumentation.
- Etudes de cas visant à approfondir les bonnes pratiques.

Modalités d'évaluation

- Evaluation pédagogique en continu, réalisée par le (les) formateur(s) sous forme de QCM, exercices, études de cas et mises en situation.

- Evaluation professionnelle par un jury indépendant selon le référentiel de formation de l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012 est réalisée en fin de formation qui vise à s'assurer que le candidat a acquis les savoirs et savoir-faire prévus par le référentiel de formation.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences
La formation « Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) » est enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) des formations certifiantes/habilitantes de France Compétence sous la référence RS5774. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion Date enregistrement : 07-01-2022 En savoir plus sur notre page « Formations certifiantes RNCP/RS proposées par DEKRA » (https://www.formation-dekra.fr/formations-certifiantes-rncp-rs-proposees-par-dekra).

RS5774